

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 47**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

---

**OBJET**

Soutien aux structures communales et associatives d'accueil petite enfance (crèches et haltes-garderies) - 3ème répartition

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Vie Associative  
139.78**

## **OBJET DU PRESENT RAPPORT**

Les crédits alloués par notre Département en 2017, pour le soutien aux structures d'accueil petite enfance associatives et communales sont de 3 172 000 € en fonctionnement.

A ce jour, la Commission permanente du Conseil départemental a procédé à la répartition de cette enveloppe à hauteur de 400 950 €

La dotation étant suffisante, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant les tableaux joints au présent rapport, les demandes de subvention de fonctionnement formulées par diverses associations ou communes au titre de l'année 2017.

Le montant des subventions s'élève à 529 540 €:

- 167 640 € au titre du dispositif Prestations aux structures de Petite enfance associatives - fonctionnement,
- 361 900 € au titre du dispositif Prestations aux structures de Petite enfance communales - fonctionnement.

Pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Par ailleurs, délégation a été donnée à la commission permanente pour la répartition de ces crédits sur proposition de la commission Exigence sociale.

## **PROPOSITION**

Au bénéfice de ce qui précède et sur proposition de Madame la Déléguée à la vie associative, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer les subventions figurant dans les tableaux ci-annexés ;
- imputer les dépenses correspondantes, soit 529 540 € au chapitre 65 du budget départemental ;
- m'autoriser, pour les associations dont le montant de la subvention est égale ou excède 23.000€, à signer une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet ;

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

